

## Infos communales

**Rappel**

Si vous possédez des photographies ou des documents correspondants à la période d'occupation et de la résistance, merci de bien vouloir les déposer en mairie après copies ils vous seront rendus.

**Élections Européennes**

Pour les élections européennes le bureau de vote situé à la salle du Roiset sera ouvert de 8h00 à 18h00. En cas d'absence pensez à la procuration.

**Réunion Publique**

La sélection des jardins pour le concours des maisons fleuries aura lieu samedi 8 juin 2024.

**Concessions état d'abandon**

Le second constat d'abandon des concessions en état d'abandon dans le cimetière aura lieu le jeudi 4 juillet à 9h30.

**Pique-nique citoyen**

Le pique-nique citoyen aura lieu le **dimanche 28 juillet à partir de 11h30 au camping**. L'apéritif sera offert par la municipalité, venez nombreux partager un moment de convivialité. N'oubliez pas votre pique-nique, bonne humeur et vos jeux d'extérieur.

**Besoins sociaux**

Centre Morbihan Communauté et la Fédération des Centres Sociaux réalisent actuellement un diagnostic de l'Animation de la Vie sociale pointant les besoins sociaux du territoire.

A cette occasion, n'hésitez pas à venir rencontrer dans le 26 juin prochain de 11h à 13h Place du Marché les élus et l'animatrice.

Ils seront accessibles en extérieur et visibles avec leur caravane colorée « Fulenn ».

Centre **MORBIHAN** Communauté



6 Juillet 2024

## Marche de Marienne Guéhenno - Plumelec (Double rando)

Du cimetière de GUEHENNO au village de Kerihuel en PLUMELEC

- 9 h : Cimetière de Guéhenno – Enregistrement des pré-inscriptions  
Circuit dans le bourg de Guéhenno : lieux de mémoire
- 9 h 45 : Cérémonie après restauration de 3 tombes « Mort pour la France »
- 10 h : **Départ 1<sup>ère</sup> randonnée** – Arrivée au Quenelec (Guéhenno) vers 12h (7 km)
- 12 h : **Pique-nique sur site – restauration payante (galettes saucisses)**  
Inauguration d'un panneau en mémoire du capitaine Marienne  
Animations : musique, tombola, expositions...
- 14 h : **Départ 2<sup>ème</sup> randonnée** – Trajet Marienne - Arrivée vers 16h30 au village de Kerihuel en Plumelec (8 km)  
Commentaires des événements du 12 juillet 1944
- 17 h : **Retour gratuit en bus** à destination de Guéhenno pour les inscrits

Chacun amène son pique-nique  
Un ticket de consommation et de tombola sera remis à l'inscription

Inscription : 10 €

Par tél. : 06 11 15 57 67 ou par e-mail : [mequillo59@gmail.com](mailto:mequillo59@gmail.com)

Clôture des inscriptions le 3 juillet

<<<< Parkings fléchés >>>>



Marche organisée par le Comité du  
Souvenir Français Centre Morbihan



# LE P'TIT DJEUVNO

**Mot du Maire**

Une première campagne de financement participatif va être lancée pour terminer les études du projet de parc éolien du Moulin de Coëlo. Les élus ont souhaité que les habitants prioritairement puissent bénéficier de retombées directes. La cagnotte ouvrira le 10 juin avec un objectif à atteindre de 100 000€.

Une réunion de présentation est programmée le mardi 11 juin à 18 h 00 salle du Roiset par le prestataire partenaire LENDOSPHERE (plateforme d'investissement dédiée à la transition énergétique depuis 2014).

Vous pourrez investir de 50 à 5 000 € avec un un taux préférentiel de 8 %. Au bout de 2 ans, vous récupérez intégralement votre capital investi et les intérêts.

Sur la phase opérationnel du projet, une seconde cagnotte serait ouverte avec un objectif plus important si cette première « test » fonctionne. N'hésitez pas à venir vous renseigner.

Le samedi 6 juillet prochain, va se dérouler un événement de devoir de mémoire avec le comité du Souvenir Français. « La Marche de Marienne » (Le lieutenant Marienne exécuté à Kerihuel en Plumelec). Une marche de Guéhenno à Plumelec retraçant son périple. Après la cérémonie de restauration des 3 tombes de soldats morts pour la France (Auguste Gillet, Jules Le Guyader et Henri Louail) dans l'enclos paroissial de Guéhenno, nous marcherons jusqu'au village du Quenelec. Sur place, vous pourrez vous pique-niquer. Puis, nous rejoindrons Kerihuel en Plumelec. Un bus ramènera les marcheurs sur Guéhenno en fin d'après-midi. Nous vous attendons nombreux pour ce bel hommage. Une participation de 10 € est demandé à l'inscription auprès du comité.

Le dimanche 9 juin se déroulent les élections européennes. Un scrutin unique pour élire 720 députés européens. Vous pouvez donner procuration si nous ne pouvez pas vous rendre vous-mêmes aux urnes. Depuis quelques années, nous voyons malheureusement s'ancre le populisme accompagné d'un fort taux d'abstentionnisme. Dans un monde géopolitiquement très instable ; la France ne peut pas avancer seule ; Une Europe unie est notre seul espoir. Alors allez votez pour consolider l'avenir de nos enfants !

Bonne lecture,

Nolwenn BAUCHÉ.

**Fermetures mairie**

La mairie et l'agence postale seront **fermées**

Mercredi 26 juin matin

Jeudi 4 et vendredi 5 juillet pour déménagement dans les nouveaux locaux.

**Durant la période estivale a mairie et l'agence postale seront ouvertes,**

Du 8 juillet au 2 août : tous les matins de 9h à 12h du lundi au vendredi.

Du 5 août au 31 août : tous les matins de 9 à 12h du lundi au samedi, fermées le mercredi matin.

## Brèves du Conseil

Séance du conseil municipal du 07/05/2024.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**Présents :** Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAUAUD, Mr Romuald BLANC, Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mr Erwann GRANDIN, Mme Marie-Laure GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Christiane JOUBIOUX, Mr Michel LE MERCIER.

**Excusés :** Mr Bruno ANTOINE, Mr Julien MAUGUIN, Mme Claudine NIZAN (donne pouvoir à Mr Erwann GRANDIN).

**Absents :** Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT, Mme Morgane GUILLO.

Le conseil peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Mr Romuald BLANC.

**ACQUISITION DE LA PARCELLE ZK76**

Pour rappel, la parcelle ZK76, non constructible, d'une superficie de 10 984m<sup>2</sup> soit environ 1 hectare représente un réel intérêt dans le cadre du projet d'aménagement de la coulée verte du Sedon. Le propriétaire est vendeur au prix de 8000€.

La commission propose d'acheter le terrain au prix proposé de 8000€ et d'inclure ces frais dans la globalité des coûts du projet (4000€ de ce montant devront être retirés de l'investissement / aménagement) sinon le projet n'a plus de réel intérêt. Cela permettrait d'aller vers le scénario n°3 de l'aménagement proposé par le cabinet Yris Environnement.

Après délibération, à la majorité, le conseil municipal :

VALIDE l'acquisition de la parcelle ZK76 au prix de 8000 €;

CONFIE la vente de ces parcelles au notaire de Plumelec ;

DEMANDE le partage du règlement des frais de notaire ;

AUTORISE le maire ou un adjoint en cas d'empêchement à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

JUIN 2024

**Votre Mairie**

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

accueil@guehenno.bzh

**Horaires Mairie**

Tous les matins du lundi au

samedi de 9h à 12h

Le mardi et le jeudi

De 14h à 17h

**Permanences des élus :**

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence

le samedi matin

sur rendez-vous

**CCAS :**

Permanence sur

rendez-vous

## Infos Pratiques

**MÉDECIN DE GARDE :**

composez le 15

qui vous orientera vers le service de régulation

**PHARMACIE :** appeler le 3237

**GYM DOUCE**

Tous les mardi de 10h à 11h à la salle du Roiset.

4€ la séance - 30€ le trimestre.

**MÉDITATION SONORE**

à 19h30 à la salle du Roiset

Lundi 1er juillet « s'aimer ».

**Reprise en septembre.**

Inscription par mail

levoyageenchante@gmail.com

ou sms au 06-37-01-21-56.

**PLANNING BIBLIOTHÈQUE**

Ouverture

les vendredis : 07/06, 14/06, 21/06, 28/06 et 05/07.

les dimanches : 02/06, 09/06, 16/06, 23/06, 30/06.

Le prêt de livres est gratuit.

**DÉCHETTERIE**

La déchetterie de Brénolo est ouverte :

**Du lundi au samedi:**

**08h30-12h30 / 14h00-18h00**

**Le jeudi : Fermée**

Responsable publication :

Mme Nolwenn BAUCHE

imprimé par : Mairie de Guéhenno

**GUEHENNO**

Animé par Solange

**LOTO**

Organisé par l'APEL du RPI Billio Guéhenno

**DIMANCHE 16 JUIN**

14H00 - Salle multifonctions

Ouverture des portes 13H00 Sans réservation

1er lot : bon d'achat de 1000€  
2ème lot : bon d'achat de 700€  
3ème lot : bon d'achat de 400€  
4ème lot : bon d'achat de 200€  
5ème lot : bon d'achat de 150€  
et de nombreux autres lots  
\* lot à tous les ex-aequo

BUVETTE

RESTAURATION  
PLATEAU REPAS  
7€ + 1 carte offerte

3€ la carte  
8€ la planche de 3  
15€ la planche de 6 + 1 carte offerte  
18€ la planche de 9 + 1 carte offerte  
20€ la planche de 12 + 1 carte offerte

Lot surprise  
"Fête des pères"

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

LA SALAMANDRE

Atelier de poterie

ACTIVITÉS PROPOSÉES

• Cours loisirs céramique adulte tous niveaux.  
Expression libre selon vos envies, tout au long de l'année, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14 à 17h.  
12 €/h ou forfait 12h = 120 € ou trimestre 400 €

• Cours de tournage adulte, initiation ou perfectionnement.  
20 €/h - Forfait 12h = 180 € -> Jeudi de chaque semaine  
- Forfait mois 500 € -> Tous les jours sauf jeudi

• Cours de modelage grosses pièces.

Pour personnes expérimentées ayant une bonne vision (des trois dimensions)  
500 € pour un mois (temps minimum pour ce type d'activité)

• Tournage sur tour à corde  
100 € pour 2 demi-journées de façonnage sur deux jours (une nuit de séchage est nécessaire).

Atelier La Salamandre  
2, rue St Pierre  
56 420 Guéhenno  
céramique-lasalmandre.fr  
06 40 47 49 41  
Nous appeler pour plus d'informations

**Yoga**

Cet été aux CHIMERES à Guéhenno, cours de Hatha Yoga sur l'herbe (tous niveaux) avec Bénédicte Carmagnolle de Bhavani yoga

Venez réveiller votre corps en douceur

**Séances BrunchYoga**  
1h suivie du brunch à 25€/pers. début de la pratique à 10h45

• Dimanche 7 juillet  
• Dimanche 4 Août  
• Dimanche 1er Septembre

**Séances du mercredi**  
A partir du 10 juillet, de 18h30 à 20h, 15€/pers.  
Apportez votre tapis et une tenue confortable

Inscription auprès de Fabienne : 06.40.63.20.53



**AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE OPTIONNELLE « MISSIONS DE MAITRISE D'OEUVRE » CONCERNANT LE MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA COULÉE VERTE DU SEDON**

Par délibération n°2023-001 du 24 janvier 2023, le conseil municipal a validé le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de la coulée verte du Sedon.

Par délibération n°2023-021 du 4 avril 2023, le conseil municipal a désigné le cabinet Yris Environnement comme maître d'œuvre pour le projet d'aménagement de la coulée verte du Sedon.

Le marché est composé ainsi :

Tranche ferme : diagnostic et scenarii (11 600€ HT) ;

Tranche optionnelle : missions de maîtrise d'œuvre.

La tranche ferme a été réalisée (remise du diagnostic et scenarii).

Il convient désormais d'affermir la tranche optionnelle « missions de maîtrise d'œuvre » (l'affermissement est la décision de la personne responsable du marché qui consiste à rendre ferme une tranche optionnelle).

Il est rappelé que les missions de maîtrise d'œuvre comprennent :

mission de base maîtrise d'œuvre : 17 650€ HT ;

établissement du permis d'aménager : 3 500€ HT (si besoin) ;

dossier loi sur l'eau : 5 000€ HT (si besoin).

Il est rappelé que l'estimation des travaux s'élève à 189 077.40€ HT (moins le surcoût lié à l'achat du terrain).

La commune a reçu un accord de subvention au titre de la DSIL d'un montant de 52 110€. Le projet est éligible à d'autres subventions (Bien Vivre Partout en Bretagne, LEADER, Fonds verts etc...). Madame le Maire précise qu'au titre du Bien Vivre Partout en Bretagne il s'agit d'une subvention de 41 000€

Après délibération, à la majorité, le conseil municipal :

AFFERMIR la tranche optionnelle du marché correspondant à une mission de base de maîtrise d'œuvre à laquelle s'ajoute des missions complémentaires ;

AUTORISE Madame Le Maire à signer l'ordre de service d'affermissement de la tranche optionnelle du marché ;

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BILLIO A LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Suite à la fermeture de classe au sein du RPI et à la fermeture de l'école de Billio, l'ensemble des élèves du RPI sont scolarisés sur l'établissement scolaire de Guéhenno.

Cela a un impact sur la cantine municipale de Guéhenno puisqu'auparavant les élèves scolarisés sur Billio déjeunaient à Billio.

Les commissions affaires scolaires de Billio et Guéhenno se sont réunies le 13 février 2024 afin de déterminer une modalité de participation de la commune de Billio vers la commune de Guéhenno.

La commune de Billio ne peut pas prendre en charge au prorata du nombre d'enfants originaires de sa commune le déficit total de la cantine car celui-ci existait déjà auparavant. Le coût supplémentaire vient principalement du doublement du temps de travail de l'agent qui aide au service. Le coût du bâtiment reste stable même en cas d'augmentation ou de diminution des effectifs. Seules les dépenses en énergie pourraient varier significativement. Il est proposé de cumuler plusieurs critères de pondérations :

Critère 1	La commune de Billio prend en charge l'augmentation du temps de travail supplémentaire de l'agent (liée à l'augmentation des effectifs suite au transfert)
Critère 2	La commune de Billio prend en charge au prorata du nombre d'élève originaire de sa commune les coûts de fonctionnement du bâtiment
Critère 3	La commune de Billio reçoit au prorata de sa participation au coût total de la cantine les recettes liées à la refacturation

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

FIXE, en accord avec la commune de Billio, la participation de 3 595.90€ euros pour l'année scolaire 2023/2024 au titre de la participation aux frais de fonctionnement de la cantine municipale de Guéhenno ;

FERA un point tous les ans sur les coûts réels et revoir le cas échéant les calculs ;

AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**CONVENTION DE SERVITUDE DE CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PARCELLES ZK154, ZK155 ET ZK156**

La commune de Guéhenno réalise l'extension de son réseau d'assainissement collectif Impasse des Bruyères et rue du Mené. Afin de raccorder les parcelles ZK 154, ZK 155 et ZK 156 au futur réseau d'assainissement collectif il est nécessaire d'établir une servitude de canalisation sur ces parcelles.

Les propriétaires concernés ont donné leur accord de principe sur l'établissement de cette servitude de canalisation du réseau d'assainissement collectif en juillet 2023. Cette convention est établie avec les propriétaires s'ils vendent, cette convention est transmissible aux nouveaux propriétaires. Il est précisé que les propriétaires sont d'accord.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les conventions d'occupation à titre gratuit, conclue pour la durée de ces canalisations d'assainissement collectif ou de tout autre ouvrage qui pourrait leur être substitué, et le plan annexé ;

VALIDE la publication au Service de la Publicité Foncière compétent, à la diligence et aux frais de la commune ;

AUTORISE Madame le Maire, à la signer et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**PROGRAMME EXCEPTIONNEL RENOVATION DE 16 LUMINAIRES**

La rénovation des luminaires énergivores en lotissement est soutenue par Morbihan Energies avec l'appui du programme Fonds vert de l'Etat, avec un taux de participation de 50%.

Suite à une rencontre le 16 février 2024 avec l'entreprise ERS qui réalisera les travaux, il a été convenu de chiffrer la rénovation de 16 luminaires au niveau du lotissement du Sedon. Ce choix s'explique par :

la consommation énergivore des luminaires actuels ;

le choix limité concernant les nouveaux luminaires ne s'intégrant pas avec les autres luminaires du bourg et ne concernant pas un lotissement (exemple ceux rue nationale) ;

le budget lié au projet (10 000€ prévus au PPI).

Ce programme permettrait de passer d'une consommation de 125kw/lampadaire à une consommation de 25kw/lampadaire.

Le coût total de l'opération s'élève à 18 160€ HT. Morbihan Energies participe à hauteur de 25% à ces dépenses soit un montant à verser par la commune de 13 620€ HT.

Par ailleurs, Morbihan Energies versera une subvention de 25% soit 4 540€ à la commune, le cout final sera de 9 080€ HT (12 712€ TTC).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la convention de financement et de réalisation de Morbihan Energies « Eclairage – Programme exceptionnel Rénovation 16 luminaires - suppression boules 2023 - FV - tranche 2 » ;

AUTORISE Madame le Maire à la signer et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**PROGRAMME VOIRIE 2024**

Centre Morbihan Communauté a effectué un chiffrage pour le programme voirie 2024. La commission voirie s'est réunie le 29 avril 2024. Elle propose de valider le programme voirie ci-dessous :

N°	Lieu	Désignation	Linéaire (ML)	Montant HT	Montant HT avec révision prévisionnelle estimée*
1	Le Clézio	Curage + fossé	240	489.24€	562.62€
2	La Ville Cadoret	Réfection en BBSG	467	20 578.84€	23 665.66€
3	La Galopée vers Penher (section 1)	Réfection en BBE et BBSG (conteneurs)	306	9 783.16€	11 250.63€
4	La Galopée vers Penher (section 2)	Réfection en BBE	300	10 044.15€	11 550.77€
5	Le Penher	Fossé + curage + grille	50	732€	841.80€
6	Talhouët	Réfection en BBSG	50	2 992.80€	3 441.72€
7	Treulé	Réfection et création en BBSG	232	14 400.44€	16 560.50
8	Talhouët SA	Réfection en BBSG	15	1 492.10€	1 715.92€
<b>TOTAL HT</b>				<b>60 512.73€</b>	<b>69 589.63€</b>
<b>TOTAL TTC</b>				<b>72 615.28€</b>	<b>83 507.56€</b>

Centre Morbihan Communauté a effectué un chiffrage pour le programme voirie 2024. La commission voirie s'est réunie le 29 avril 2024. Elle propose de valider le programme voirie ci-dessous :

N°	Lieu	Désignation	Linéaire (ML)	Montant HT
9	Lilléran	Réfection en BBE et BBSG	435	13 067.58€
<b>TOTAL HT</b>				<b>73 580.31€</b>
<b>TOTAL TTC</b>				<b>84 617.36€</b>

Centre Morbihan Communauté estime que les prix pourraient être révisés de +15% par rapport la date d'établissement du programme voirie. Si la révision n'est pas appliquée (information donnée en juin), la commission voirie propose de rajouter la réfection d'une route :

Madame le Maire précise que le droit de tirage a été diminué de la manière suivante :

80 000€ TTC en investissement ;

20 000€ TTC en fonctionnement ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à la majorité de VALIDER le programme voirie 2024 tel que présenté.

**APPEL A PROJET « AMELIORER L'ACCUEIL DES CAMPINGS-CARISTES »**

La Destination Cœur de Bretagne - Kalon Breizh, avec le soutien de la Région Bretagne, lance un appel à projets intitulé "Concevoir et aménager une aire d'accueil et/ou de services pour camping-caristes et vanlifers fonctionnelle, singulière qui tient compte de l'identité du territoire et qui répond de façon exemplaire aux enjeux des transitions".

L'ambition de la Destination est d'améliorer l'accueil des camping-caristes et vanlifers tout en conciliant préservation de l'environnement, développement économique et cohésion sociale.

L'objectif de la Destination est de soutenir une quinzaine de projets.

Les modalités d'accompagnement

Cet appel à projets est une expérimentation décomposée en deux phases :

**Phase 1 :** Accompagnement à la conception de l'aménagement du site par un cabinet extérieur sélectionné par la Destination

**Phase 2 :** Réalisation des travaux d'aménagement relatifs à l'aire d'accueil et/ou de services

Les modalités d'intervention

Cet appel à projets est lancé avec le soutien de la Région Bretagne. L'aide financière se décline selon les modalités suivantes :

**Phase 1 :** accompagnement à la conception

La mission d'accompagnement telle que formalisée par la Destination a été estimée à 6 400 € HT (7680€ TTC).

Elle sera financée à 50% par la Destination Cœur de Bretagne et à 50 % par le porteur de projet.

**Phase 2 :** travaux et investissements d'aménagement

Subvention avec un taux d'intervention à hauteur de 50 % maximum du montant HT de la dépense éligible ou TTC si non application de la TVA pour les travaux aménagements

Pour un investissement minimal de 4 000 € HT ou TTC si non application de la TVA

Montant de la subvention plafonnée à 25 000 € par projet HT de la dépense éligible ou TTC si non application de la TVA.

Le dossier de candidature pour le financement des travaux d'aménagement sera transmis aux porteurs de projets retenus à l'issue de la phase d'accompagnement. Il sera à déposer le 13 décembre 2024.

Après délibération, à la majorité, le conseil municipal accepte et décide de :

S'engager dans la phase 1 d'accompagnement animée par un cabinet extérieur afin de réfléchir à la conception de l'aire et prendre en compte les critères incontournables de cet appel à projets

S'investir dans des temps de partage et de co-construction lors de la phase d'accompagnement

De financer 50% du coût de l'accompagnement (le montant du reste à charge sera facturé à la commune par la Destination à l'issue de l'accompagnement)

De s'engager, lors de la phase des travaux, à mettre en œuvre les préconisations issues de l'accompagnement afin de prétendre à la subvention liée à la phase 2

D'autoriser le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement concernant ces projets.